

**Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 26 janvier 2018

**7<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2018-1-7-1**

**Service instructeur**

DECS - service appuis et ressources

**Service consulté**

Service de la Lecture Publique

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA MEDIATHEQUE DU  
SUNDGAU**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver la modification du règlement intérieur de la Médiathèque du Sundgau et notamment ses articles 27, 38, 40 et 41, et ce, afin de permettre la mise en œuvre d'une solution d'impressions payantes et de sécuriser l'utilisation des jeux vidéo sur place.  
Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la 7ème Commission réunie le 15 décembre 2017.

L'espace multimédia à la Médiathèque départementale du Sundgau (MDS) à Altkirch a ouvert ses portes au public au mois de juin 2017.

A partir de janvier 2018, il est prévu de donner la possibilité aux usagers d'avoir des impressions payantes via un « porte-monnaie électronique ».

Par ailleurs, des vols de CD-ROM et de manettes de jeux vidéo ont été constatés. Pour pallier les risques, ces matériels doivent désormais être retirés auprès des agents d'accueil sous réserve de la remise d'une carte de lecteur.

En conséquence, le règlement intérieur de la MDS, tel qu'il résulte de la délibération n° CP-2017-9-7-2 du 6 octobre 2017, doit être adapté dans les conditions mentionnées en gras dans le projet joint en annexe (articles 27, 38, 40 et 41).

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver le règlement intérieur de la Médiathèque départementale du Sundgau tel que modifié en annexe au présent rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT